

ARRETE MUNICIPAL N°2016-36

8 novembre 2016

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES ROUTE DES ETANGS

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly sur Nied

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Vu la demande présentée par la société HOLTZINGER pour réaliser des travaux d'abattage d'arbres route des étangs le vendredi 2 décembre 2016,
- Considérant qu'il y a lieu de limiter la circulation et le stationnement route des étangs le vendredi 2 décembre 2016 pour assurer la sécurité de ces travaux,
- Vu l'intérêt général,

ARRETONS

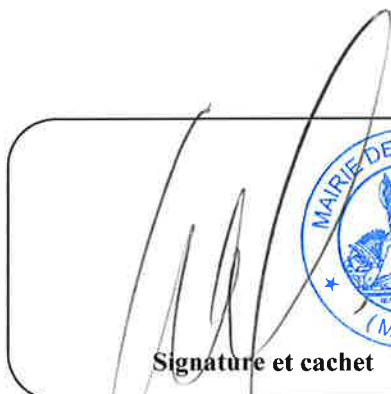

Article 1 :

La circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule route des étangs, le vendredi 2 décembre 2016, entre le bâtiment sis 24 rue Principale (cadastré section 02 parcelle n°135) et le bâtiment de M. JULIEN route des étangs (cadastré section 02 parcelle n°66), soit sur une longueur d'environ 300 mètres.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Gendarmerie de Courcelles-Chaussy

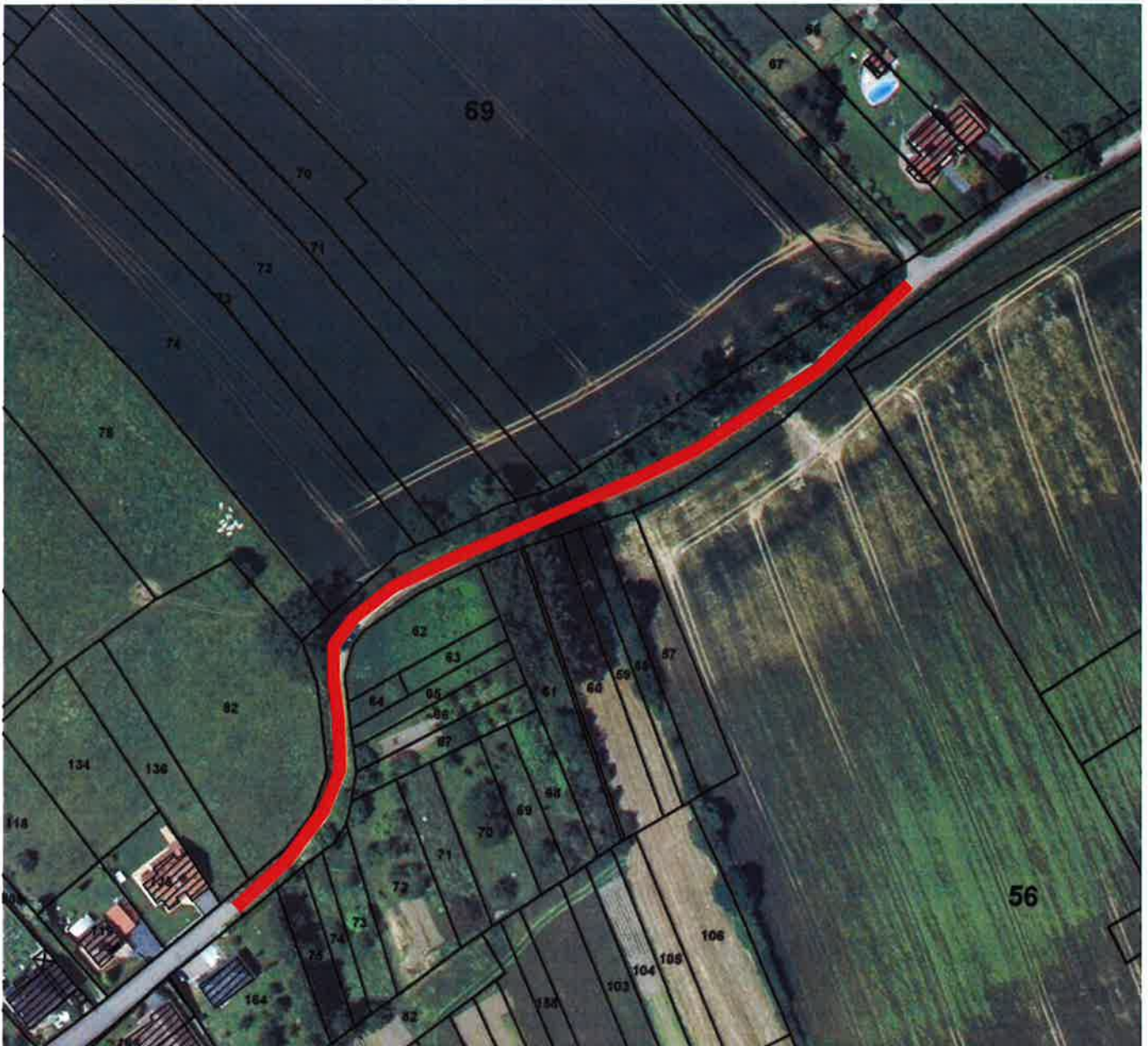
Fait à Silly sur Nied, le 8 novembre 2016



Signature et cachet

ARRETE MUNICIPAL N°2016-36

8 novembre 2016

Annexe : Zone d'interdiction de circuler et de stationner



 Zone d'interdiction de circuler et de stationner le vendredi 2 décembre 2016